



Bulletin Officiel

N° 4725 Lundi 10 Novembre 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

SICAV AXIS TRESORERIE	2
FCP AXIS AAA	2
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	3
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	3
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	4

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014 -1»	5-7
--	-----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014 -1»	8-14
--	------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-2 »	15-19
--	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE«EMPRUNT SUBORDONNE ATIJARI LEASING 2014»	20-25
---	-------

COURBE DES TAUX

26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 /9/2014

- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- SICAV L'EPARGNANT
- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF N° 01/2003 du 13 mai 2003
Siege social : 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de SICAV AXIS TRESORERIE informe le public et les actionnaires que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion de la SICAV en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid BEN BRAHIM Président et Gestionnaire
- M. Karim MIMITA Membre
- M. Ahmed BENGHAZI Membre
- M. Sofiane HAMMAMI Membre
- M. Amine AMOR Membre

2013 - AS - 1955

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS AAA
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 04/2008 du 31 mars 2008
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS AAA informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid BEN BRAHIM Président et Gestionnaire
- M. Karim MIMITA Membre
- M. Ahmed BENGHAZI Membre
- M. Sofiane HAMMAMI Membre
- M. Amine AMOR Membre

2013 - AS - 1956

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 16/2007 du 11 septembre 2007
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| • M. Férid BEN BRAHIM | Président et Gestionnaire |
| • M. Karim MIMITA | Membre |
| • M. Ahmed BENGHAZI | Membre |
| • M. Sofiane HAMMAMI | Membre |
| • M. Amine AMOR | Membre |

2013 - AS - 1957

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 02/2003 du 13 mai 2003
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| • M. Férid BEN BRAHIM | Président et Gestionnaire |
| • M. Karim MIMITA | Membre |
| • M. Ahmed BENGHAZI | Membre |
| • M. Sofiane HAMMAMI | Membre |
| • M. Amine AMOR | Membre |

2013 - AS - 1958

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 17/2007 du 11 septembre 2007
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid BEN BRAHIM Président et Gestionnaire
- M. Karim MIMITA Membre
- M. Ahmed BENGHAZI Membre
- M. Sofiane HAMMAMI Membre
- M. Amine AMOR Membre

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014-1 »

Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE FACTORING réunie le **05/05/2014** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 15 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **16/09/2014** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « Tunisie Factoring 2014-1 » d'un montant de 10 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2% brut l'an au minimum et TMM+3% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- ❖ Taux : 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- ❖ Durée : 5 ans

- **Dénomination de l'emprunt** : « TUNISIE FACTORING 2014-1 »
- **Montant** : 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 15 000 000 dinars.
- **Nominal** : 100 dinars.
- **Nombre d'obligations à émettre** : 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations; le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix du souscripteur.
- **Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation, payables à la souscription.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Janvier 2015** seront décomptés et déduits du prix à partir de la date de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 Janvier 2015** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés comme suit 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- **Durée** : 5ans
- **Durée de vie moyenne** : 3 ans
- **Duration (taux fixe)** : 2,732 années.
- **Marge actuarielle (taux variable)** : 2,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe)** : 7,60% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.
- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **17 Novembre 2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble INTEGRA, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **15 Janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 Janvier 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **15 Janvier** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15 Janvier 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations**: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation** : La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» est **BBB (tun)** en date du **23/10/2014**.

- Suite -

- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM** : TUNISIE FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE FACTORING 2014-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **14-0873** en date du **31 Octobre 2014**, du document de référence « Tunisie Factoring 2014 » enregistré par le CMF sous le n° **14-009** en date du **20 Octobre 2014**, ainsi que des indicateurs d'activité de Tunisie Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de TUNISIE FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs trimestriels seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20 Janvier 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014 -1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/09/2014** et clôturés au plus tard le **15/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ *Pour la catégorie A* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ *Pour la catégorie B* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,05%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

- Suite -

soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative .

Selon l'agence de notation internationale Standard 61 Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

Notation de l'emprunt:

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014 » enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2014-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 07/10/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2014-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,40% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,80% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans et/ou TMM+2,25% ;
- Catégorie B : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2014-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **31/10/2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/12/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/12/2014** avec maintien de la

- Suite -

date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **31/10/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2014 des mises en force qui s'élèvent à 328 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 157 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2014-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/12/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 2014-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**

- Taux fixe de Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2014 à titre indicatif, qui est égale à 4,775% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-2» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **8 octobre 2014**.

Notation de la société: En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2014-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/10/2014** sous le n°**14-0872**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007** et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 3^{ème} trim 2014, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 octobre 2014.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 28 août 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » est d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **06/10/2014** et clôturées au plus tard le **26/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/12/2014** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 06/10/2014 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

- Suite -

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari Leasing et dans le but de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Aussi, cet emprunt obligataire subordonné permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26/12/2014**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25% brut par an

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2019** pour les deux Catégories A et C et le **26/12/2021** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paie ment :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **26/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/12/2015** pour les catégories A et C et le **26/12/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,76%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,01%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/09/2014 sous le n° 14-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « B+ » (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du 11 septembre 2014 .

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente Note d'Opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents .

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination .

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires

- Suite -

mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 19/09/2014 sous le numéro 14-0870, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 NOVEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,998%		
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		4,977%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014		4,963%	
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		4,955%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,919%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	4,906%		1 007,321
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,919%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,942%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,966%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,078%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,101%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,112%	999,134
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015	5,125%		
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015	5,132%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,226%	1 001,818
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,413%	903,718
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,467%	995,711
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,650%	1 027,446
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,814%		985,216
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,942%	985,052
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,970%	789,088
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,013%	982,735
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,174%		971,849
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,304%		961,275
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,338%		1 034,383
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,350%	955,687
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,426%		970,108

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	152,315	152,356		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,440	13,444		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,384	1,385		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,267	37,681		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,668	50,681		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	159,086	159,909		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	567,451	569,207		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,574	110,355		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,340	122,564		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,441	118,540		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	110,808	110,643		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	92,591	93,476		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	130,773	130,660		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	90,563	90,625		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	103,309	103,241		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 418,358	1 428,835		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 303,327	2 329,536		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,148	106,195		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,075	102,577		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	128,624	129,587		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 196,202	1 212,232		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	122,606	124,406		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,833	16,108		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 129,901	5 125,143		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 005,656	4 986,363		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,214	2,276		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,948	1,985		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,054	1,070		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,831	107,866
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	104,217	103,383	103,416
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	105,402	105,433
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	102,120	102,131
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	103,212	103,248
34 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,281	106,308
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	103,652	103,689
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	102,436	102,466
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,631	102,655
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	104,535	104,571
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,612	101,640
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,588	103,616
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,628	103,659
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	106,081	106,113
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	105,015	105,048
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,836	102,866
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	102,059	102,091
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	104,112	104,142
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	102,143	102,177
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	103,178	103,205
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	104,366	104,394
50 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,959	101,994
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,993	103,027
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	104,411	104,440
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,817	101,849
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,476	10,479
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	102,312	102,341
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,376	103,404

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,838	100,915
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	63,182	63,132
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	142,801	142,726
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 430,122	1 429,194
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	111,126	111,439
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	109,718	110,066
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	82,872	83,335
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	17,064	17,093
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	270,534	272,250
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,372	31,282
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 342,958	2 343,185
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	77,093	77,194
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	57,300	57,282
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	100,593	100,765
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,910	110,081
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,570	94,693
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,221	11,227
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,051	12,052
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,327	15,373
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,198	14,203
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,614	12,684
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	11,198	11,244
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,579	10,577
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,685	10,685
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	122,568	123,305
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	122,184	122,398
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,506	10,562
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	105,921	105,900
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	20,121	20,212
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	74,411	74,261
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,694	77,455
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,543	96,584
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	82,851	82,648
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	97,062	97,110
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	103,177	103,341
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,474	9,419
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,515	7,446
94	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	105,051	104,859
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	98,034	100,604
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	95,785	98,788
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	129,783	134,756
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,898	9,953
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	116,616	118,483
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	118,231	119,199
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	102,916	103,538
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	102,407	103,383
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	173,509	174,675
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,066	161,721
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	141,704	142,792
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	10 014,651	10 263,263
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	17,354	17,473
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,861	129,446
109	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En Liquidation	En Liquidation
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	100,413	99,989
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,067	85,525
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	111,502	115,231
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 700,717	8 722,620
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,561	8,634
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,414	8,468

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Délice Holding » et l'ouverture au public du FCPR AMENCAPITAL 3, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médénine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
6.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
7.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
8.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
9.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
10.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
11.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue de la bourse, Les Jardin du Lac II Tunis	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie, le Kram,	71 164 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

61.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233

99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
21	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis

22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY*	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameledine Al Afghani- 1002 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
88	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
92	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

105	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
106	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) Initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) Initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) Initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES

AU 30 SEPTEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni 24 mars 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier Juillet au 30 septembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 278.375.790, un actif net de D : 277.694.698, et un bénéfice de la période de D : 2.489.047.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 30 septembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 octobre 2014

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>206 173 844</u>	<u>207 598 706</u>	<u>204 961 004</u>
Obligations et valeurs assimilées		197 475 384	197 883 958	196 179 507
Titres OPCVM		8 698 460	9 714 748	8 781 497
Placements monétaires et disponibilités		<u>71 718 034</u>	<u>55 961 789</u>	<u>47 317 561</u>
Placements monétaires	5	48 973 557	55 205 093	39 524 893
Disponibilités		22 744 477	756 696	7 792 668
Créances d'exploitation	6	<u>476 581</u>	<u>123 335</u>	<u>88 145</u>
TOTAL ACTIF		<u>278 368 459</u>	<u>263 683 830</u>	<u>252 366 710</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	576 061	597 416	594 136
Autres créditeurs divers	8	105 031	21 905	22 742
TOTAL PASSIF		<u>681 092</u>	<u>619 321</u>	<u>616 878</u>
ACTIF NET				
Capital	9	269 203 662	255 591 755	242 415 716
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		1 473	590	559
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 489 563	7 472 164	9 333 557
ACTIF NET		<u>277 694 698</u>	<u>263 064 509</u>	<u>251 749 832</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>278 375 790</u>	<u>263 683 830</u>	<u>252 366 710</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 431 112	8 103 973	2 339 725	7 533 297	9 894 736
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 431 112	7 175 254	2 339 725	6 729 235	9 090 674
Revenus des titres OPCVM		-	928 719	-	804 062	804 062
Revenus des placements monétaires	11	606 794	1 651 294	653 310	1 866 629	2 559 443
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 037 906	9 755 267	2 993 035	9 399 926	12 454 179
Charges de gestion des placements	12	(576 663)	(1 701 137)	(598 018)	(1 741 125)	(2 335 863)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 461 243	8 054 130	2 395 017	7 658 801	10 118 316
Autres charges	13	(65 196)	(192 346)	(67 633)	(196 890)	(264 204)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 396 047	7 861 784	2 327 384	7 461 911	9 854 112
Régularisation du résultat d'exploitation		654 503	627 779	16 233	10 253	(520 555)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 050 550	8 489 563	2 343 617	7 472 164	9 333 557
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(654 503)	(627 779)	(16 233)	(10 253)	520 555
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		89 612	(53 284)	75 303	(64 457)	(16 562)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		3 388	(593 232)	-	(536 949)	(509 454)
RESULTAT DE LA PERIODE		2 489 047	7 215 268	2 402 687	6 860 505	9 328 096

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 1/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	2 489 047	7 215 268	2 402 687	6 860 505	9 328 096
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	2 396 047	7 861 784	2 327 384	7 461 911	9 854 112
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	89 612	(53 284)	75 303	(64 457)	(16 562)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 388	(593 232)	-	(536 949)	(509 454)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(9 654 887)	-	(8 847 928)	(8 847 928)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	22 841 935	28 384 485	3 444 254	1 933 621	(11 848 647)
Souscriptions					
- Capital	96 986 682	306 203 594	85 071 872	290 597 908	400 861 358
- Régularisation des sommes non distribuables	(262 203)	(411 123)	(214 665)	(337 510)	(580 824)
- Régularisation des sommes distribuables	2 664 716	9 201 219	2 069 857	7 263 115	11 070 032
Rachats					
- Capital	(74 741 160)	(278 729 746)	(81 632 790)	(288 556 994)	(412 099 273)
- Régularisation des sommes non distribuables	203 993	371 737	203 593	328 261	598 975
- Régularisation des sommes distribuables	(2 010 093)	(8 251 196)	(2 053 613)	(7 361 159)	(11 698 915)
VARIATION DE L'ACTIF NET	25 330 982	25 944 866	5 846 941	(53 802)	(11 368 479)
ACTIF NET					
En début de période	252 363 716	251 749 832	257 217 568	263 118 311	263 118 311
En fin de période	277 694 698	277 694 698	263 064 509	263 064 509	251 749 832
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	2 435 891	2 384 464	2 481 048	2 494 772	2 494 772
En fin de période	2 654 703	2 654 703	2 514 805	2 514 805	2 384 464
VALEUR LIQUIDATIVE	104,605	104,605	104,606	104,606	105,579
TAUX DE RENDEMENT	0,97%	2,78%	0,90%	2,59%	3,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 12 JUIN 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2014 à D : 206.173.844 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		188 560 118	197 475 384	71,11%
Obligation de sociétés		109 237 594	111 569 188	40,18%
AB SUB 2008-01 A	20 000	1 199 900	1 222 636	0,44%
AB SUB 2008-01 A	15 000	899 925	916 977	0,33%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 400 000	1 428 560	0,51%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	666 560	666 640	0,24%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	3 999 365	3 999 964	1,44%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	5 866 100	5 887 665	2,12%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	733 263	735 958	0,27%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	1 750 000	1 751 160	0,63%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	1 750 000	1 751 120	0,63%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	960 000	961 843	0,35%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	3 040 000	3 045 624	1,10%
AMEN BANK 2007	40 000	1 200 000	1 236 832	0,45%
AIL 2011-1 TF 5.75%	5 000	200 000	203 932	0,07%
AIL 2011-1 TF 5.75%	2 500	100 000	101 966	0,04%
AIL 2012/1 TF 6%	20 000	1 200 000	1 221 936	0,44%
AIL 2014-1 TF 7.3%	10 000	1 000 000	1 009 920	0,36%
ATB 2007/1	50 000	3 600 000	3 668 600	1,32%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	1 687 500	1 716 084	0,62%
ATB SUB 2009 A2	20 000	1 250 000	1 270 160	0,46%
ATB SUB 2009 B1	5 000	500 000	508 372	0,18%
ATB SUB 2009 B2	10 000	1 000 000	1 017 328	0,37%
ATB SUB 2009 TV TMM+0.75%	20 000	1 250 000	1 270 160	0,46%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	1 200 000	1 207 368	0,43%
ATL 2009/2 TF 5.25%	5 000	200 000	200 140	0,07%
ATL 2009/2 TV TMM+0.75%	20 000	800 000	800 576	0,29%
ATL 2009/3 TF 5.125%	15 000	300 000	309 264	0,11%
ATL 2010/1 TF 5.25%	5 000	100 000	100 608	0,04%
ATL 2010/2 TF 5.5%	10 000	800 000	826 520	0,30%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	500 000	515 752	0,19%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	500 000	515 752	0,19%
ATL 2011 TF 6.25%	2 100	210 000	216 616	0,08%
ATL 2012-1 TF 6.15%	13 000	780 000	792 719	0,29%
ATL 2012-1 TF 6.15%	10 000	600 000	609 784	0,22%

ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 024 144	0,37%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 024 144	0,37%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	200 000	204 829	0,07%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	2 000 000	2 100 992	0,76%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	500 000	525 248	0,19%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	500 000	525 248	0,19%
ATL 2014/1 TF 7.3%	5 000	500 000	515 840	0,19%
ATL 2014/1 TF 7.3%	10 000	1 000 000	1 031 680	0,37%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	500 000	510 652	0,18%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	500 000	510 652	0,18%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	500 000	510 872	0,18%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	500 000	510 872	0,18%
ATTIJARI LEASING SUB TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 029 776	0,37%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	171 400	173 827	0,06%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	857 140	869 276	0,31%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	750 000	751 380	0,27%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	600 000	600 960	0,22%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	1 320 000	1 322 376	0,48%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	540 000	557 237	0,20%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 800 000	1 857 456	0,67%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	450 000	464 364	0,17%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	1 714 300	1 790 044	0,64%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	128 573	134 253	0,05%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	450 000	467 842	0,17%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	225 000	232 730	0,08%
CIL 2008 TV TMM+1.5%	20 000	2 000 000	2 070 592	0,75%
CIL 2009/3 TF 5.25%	10 000	200 000	205 640	0,07%
CIL 2009/3 TV TMM+0.75%	8 500	170 000	174 991	0,06%
CIL 2010/1 TF 5.25%	15 000	300 000	302 172	0,11%
CIL 2010/1 TV TMM+0.75%	10 000	200 000	201 512	0,07%
CIL 2010/2 TF 5.375%	15 000	600 000	623 400	0,22%
CIL 2010/2 TV TMM+0.75%	12 500	500 000	519 890	0,19%
CIL 2011/1 TF 5.5%	15 000	600 000	616 344	0,22%
CIL 2011/1 TV TMM+0.75%	15 000	600 000	616 392	0,22%
CIL 2012/1 TF 6%	2 500	150 000	153 630	0,06%
CIL 2012/1 TF 6%	1 000	60 000	61 452	0,02%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 000	400 000	412 480	0,15%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 800	464 000	478 477	0,17%
CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	500 000	523 756	0,19%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	250 000	261 878	0,09%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	250 000	261 878	0,09%
CIL 2014/1 TF 7.20%	10 000	1 000 000	1 012 312	0,36%
ELW 2010 TF 5.45%	10 000	400 000	412 616	0,15%

ELW 2010 TV TMM+0.775%	10 000	400 000	412 712	0,15%
EO "SIHM 2008	4 000	80 000	80 214	0,03%
HL 2010/1 TF 5.25%	20 000	400 000	404 832	0,15%
HL 2010/1 TV TMM+0.75	10 000	200 000	202 544	0,07%
HL 2010/2 TF 5.45%	15 000	600 000	622 152	0,22%
HL 2010/2 TV TMM+0.775	15 000	600 000	622 344	0,22%
HL 2012/1 TF 6.75%	20 000	1 200 000	1 200 352	0,43%
HL 2013/1 TF 6.9%	20 000	1 600 000	1 632 672	0,59%
HL 2013/2 TF 7.2% A	10 000	1 000 000	1 033 928	0,37%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	2 000 000	2 069 264	0,75%
HL 2014/1 CAT A 7.65%	15 000	1 500 000	1 502 031	0,54%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	1 500 000	1 502 031	0,54%
MEUBLATEX 2008 TF 5.4%	1 000	40 000	40 161	0,01%
MEUBLATEX INDUS 2010/ 5.3%	3 000	180 000	183 324	0,07%
MODERN LEASING TF 6.5%	5 000	500 000	516 028	0,19%
SERVICOM TF 6.9%	2 500	200 000	205 778	0,07%
SERVICOM TF 6.9%	1 500	120 000	123 467	0,04%
EO STB 2008/1	50 000	3 800 000	3 878 040	1,40%
STB 2008/2	40 000	2 750 000	2 838 160	1,02%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	1 500 000	1 534 276	0,55%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	1 428 400	1 475 568	0,53%
TL 2009/2 TF 5.125%	5 000	100 000	102 068	0,04%
TL 2009/2 TV TMM+0.625%	5 000	100 000	102 184	0,04%
TL 2010/1 TF 5.125%	10 000	200 000	202 720	0,07%
TL 2010/1 TV TMM+0.625%	10 000	200 000	202 888	0,07%
TL 2010/2 TF 5.375%	15 000	600 000	622 404	0,22%
TL 2010/2 TV TMM+0.75%	15 000	600 000	622 896	0,22%
TL 2011/3 TF 5.85%	15 000	900 000	928 272	0,33%
TL 2011-1 TF 5.75%	12 500	500 000	507 120	0,18%
TL 2011-1 TV TMM+0.9%	12 500	500 000	507 030	0,18%
TL 2011-2 TF 5.95%	20 000	1 200 000	1 252 736	0,45%
TL 2012/1 TF 6.15%	3 450	207 000	210 489	0,08%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	600 000	634 608	0,23%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	400 000	423 072	0,15%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	1 000 000	1 039 648	0,37%
TL 2014-1 TF 7.2%	10 000	1 000 000	1 024 616	0,37%
TL SUB 2010 TF 5.7%	10 000	400 000	410 744	0,15%
TL SUB 2010 TV TMM+1.1%	10 000	400 000	410 968	0,15%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 275 000	1 281 336	0,46%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	1 428 467	1 473 512	0,53%
UIB 2011/2 TF 5.9%	5 000	142 847	147 351	0,05%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	642 855	666 291	0,24%
UNIFACTOR 2010 TF 5.5%	5 000	200 000	205 764	0,07%
UNIFACTOR 2010 TV TMM+1%	5 000	200 000	205 992	0,07%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	10 000	1 000 000	1 054 008	0,38%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	7 000	700 000	737 806	0,27%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	2 000	200 000	210 802	0,08%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.2%B	4 000	400 000	407 450	0,15%

ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	350 000	356 653	0,13%
ATTIJ LEAS 2012/2 6.3% B	10 000	800 000	831 704	0,30%
ATTIJ LEASING 2010-1TF 5.3%	10 000	200 000	200 368	0,07%
ATTIJ LEASING 2010-1TV TMM+1%	10 000	200 000	200 400	0,07%
ATTIJ LEASING 2011 TF 6%	20 000	1 200 000	1 240 880	0,45%
ATTIJ LEASING 2012/1 TF 6.25%	20 000	1 200 000	1 219 888	0,44%
Emprunts national		1 263 058	1 281 976	0,46%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	1 000 000	1 014 336	0,365%
EMP NAT 2014/CAT/B	27 584	263 058	267 640	0,096%
Bons du trésor assimilables		64 508 107	65 432 995	23,56%
BTA 10 ANS 5.5% 2019	19 000	19 307 600	19 620 265	7,065%
BTA 10-07/2017 (10 ANS)	4 600	4 998 930	4 820 305	1,736%
BTA 5.3% JANVIER 2018	1 000	986 300	1 019 805	0,367%
BTA 5.5% OCTOBRE 2020	2 500	2 404 450	2 494 562	0,898%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	22 919	21 833 983	22 283 584	8,024%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	6 617	7 143 451	7 106 032	2,559%
BTA 7 ANS 5.25% 2016	2 865	2 888 793	2 940 271	1,059%
BTA 7 ANS 5.5% 10/2018	2 100	2 057 100	2 158 276	0,777%
BTA 7 ANS 5.5% FEV 2020	3 000	2 887 500	2 989 895	1,077%
Bons du trésor zéro coupon		13 551 360	19 191 225	6,91%
BTZC101210	1 200	643 500	867 991	0,313%
BTZC161010	22 400	12 907 860	18 323 234	6,598%
Titres OPCVM		8 498 388	8 698 460	3,13%
AL AMANAH FCP	9 052	902 000	909 355	0,327%
ATTIJARI OBLIG SICAV	19 875	2 064 154	2 021 009	0,728%
FCP CAPITAL ET GARANT	600	600 000	833 129	0,300%
FCP HELION MONEO	2 949	301 857	303 608	0,109%
MAXULA INVST SICAV	9 976	1 027 556	1 037 434	0,374%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	507 144	0,183%
PLACEMENT OBLIGATAIRE	1 366	144 605	140 956	0,051%
SANADET	1 297	142 315	139 263	0,050%
SICAV ENTREPRISE	17 518	1 805 602	1 822 713	0,656%
UNIVES OBLIGATIONS SICAV	9 488	1 000 045	983 849	0,354%
TOTAL		197 058 506	206 173 844	74,24%
Pourcentage par rapport au total actifs				74,06%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2014 à D : 48.973.557 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% actif net
<u>Billets de trésorerie avalisés</u>			15 558 898	15 676 667	5,65%
BT HL du 06/04/2014 à 7,00%	pour 180 jours	AL BARAKA BANK	972 947	999 699	0,36%
BT HL du 27/04/2014 à 7,00%	pour 180 jours	AL BARAKA BANK	972 947	996 543	0,36%
BT HL du 13/07/2014 à 7,00%	pour 90 jours	BTL	1 972 482	1 996 942	0,72%
BT HL du 14/08/2014 à 7,00%	pour 90 jours	BTL	986 241	993 579	0,36%
BT HL du 22/08/2014 à 7,00%	pour 90 jours	BTL	986 241	992 356	0,36%
BT HL du 26/08/2014 à 7,00%	pour 90 jours	BTL	986 241	991 744	0,36%
BT HL du 01/09/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	990 505	0,36%
BT HL du 07/09/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTK	1 971 516	1 979 112	0,71%
BT HL du 10/09/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTK	1 971 516	1 978 162	0,71%
BT HL du 15/09/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	988 290	0,36%
BT HL du 19/09/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	987 657	0,36%
BT AMS du 28/09/2014 à 8,05%	pour 90 jours	AL BARAKA BANK	795 735	796 162	0,29%
BT HL du 30/09/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	985 916	0,36%
<u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:</u>			14 924 756	15 099 848	5,44%
BT STEQ du 27/12/2013 à 7,50%	pour 330 jours		2 371 345	2 479 727	0,89%
BT SITS du 15/07/2014 à 8,00%	pour 90 jours		492 157	498 954	0,18%
BT SITS du 01/08/2014 à 8,00%	pour 90 jours		492 157	497 473	0,18%
BT ELECTROSTAR du 17/08/2014 à 8,00%	pour 90 jours		738 235	744 118	0,27%
BT AMS du 16/08/2014 à 8,00%	pour 60 jours		1 187 368	1 197 053	0,43%
BT HL du 21/08/2014 à 7,3%	pour 90 jours		1 478 493	1 488 290	0,54%
BT HL du 24/08/2014 à 7,3%	pour 90 jours		985 662	991 716	0,36%
BT HL du 01/09/2014 à 7,55%	pour 30 jours		994 998	1 000 000	0,36%
BT HL du 01/09/2014 à 7,55%	pour 90 jours		985 180	990 120	0,36%
BT TELNET OLDING du 01/09/2014 à 8,25%	pour 50 jours		743 203	747 281	0,27%
BT CARTHAGE CEMENT du 12/09/2014 à 8,00%	pour 90 jours		1 968 627	1 975 251	0,71%
BT HL du 25/09/2014 à 7,55%	pour 30 jours		1 989 996	1 991 997	0,72%
BT ELECTROSTAR du 25/09/2014 à 8,05%	pour 30 jours		497 335	497 868	0,18%

Comptes à terme			13 500 000	14 203 350	5,11%
Placement au 03/10/2017 (au TMM+1,00%)			1 000 000	1 045 493	0,38%
Placement au 03/10/2017 (au TMM+1,00%)			1 000 000	4 107 220	1,48%
Placement au 25/02/2019 (au TMM+0,90%)			4 000 000	1 026 436	0,37%
Placement au 28/02/2019 (au TMM+0,90%)			1 000 000	1 519 500	0,55%
Placement du 25/09/2015 (au 5,94%)			1 500 000	1 501 172	0,54%
Placement du 26/09/2015 (au 6,44%)			5 000 000	5 003 529	1,80%
Certificats de dépôt			3 947 760	3 993 692	1,44%
Certificat de dépôt BTE au 01/10/2014 (au taux de 6,22%)			975 481	1 000 000	0,36%
Certificat de dépôt BTE au 07/11/2014 (au taux de 6,5%)			974 277	994 691	0,36%
Certificat de dépôt BTE au 06/10/2014 (au taux de 4,5%)			1 998 002	1 999 001	0,72%
TOTAL			47 931 414	48 973 557	17,64%
Pourcentage par rapport au total des actifs					17,59%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à D : 483.912, contre un solde de D : 123.335, à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	26 930	31 556	23 056
Autres produits à recevoir	-	18 772	2 276
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	437 404	73 007	62 813
Autres	12 247	-	-
Total	<u>476 581</u>	<u>123 335</u>	<u>88 145</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2014 à D : 576.061 , contre D : 597.416, à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération de gestionnaire	576 061	597 416	594 136
Total	<u>576 061</u>	<u>597 416</u>	<u>594 136</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à D : 105.031, contre D : 21.905, au 30/09/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	21 731	21 905	22 742
Retenue à la source	83 300	-	-
Total	<u>105 031</u>	<u>21 905</u>	<u>22 742</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2014, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	242 415 716
Nombre de titres	2 384 464
Nombre d'actionnaires	3 583

Souscriptions réalisées

Montant	306 203 594
Nombre de titres émis	3 011 888
Nombre d'actionnaires nouveaux	896

Rachats effectués

Montant	(278 729 746)
Nombre de titres rachetés	(2 741 649)
Nombre d'actionnaires sortants	(676)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(53 284)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(593 232)
Régularisation des sommes non distribuables	(39 386)

Capital au 30-09-2014

Montant	269 203 662
Nombre de titres	2 654 703
Nombre d'actionnaires	3 803

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2014 à D : 2.431.112, contre D : 2.339.725 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	31/12/2013
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 418 821</u>	<u>4 206 425</u>	<u>1 401 650</u>	<u>4 125 888</u>	<u>5 524 564</u>
- Intérêts	1 418 821	4 206 425	1 401 650	4 125 888	5 524 564
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 012 291</u>	<u>2 968 829</u>	<u>938 075</u>	<u>2 603 347</u>	<u>3 566 110</u>
Intérêts des BTA et BTZC	1 012 291	2 968 829	938 075	2 603 347	3 566 110
<u>Revenus des OPCVM</u>		<u>928 719</u>	-	<u>804 062</u>	<u>804 062</u>
- Dividendes	-	928 719	-	804 062	804 062
TOTAL	2 431 112	8 103 973	2 339 725	7 533 297	9 894 736

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2014 à D : 606.794, contre D : 653.310 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	31/12/2013
Intérêts des billets de trésorerie	425 703	1 104 764	257 491	924 102	1 219 848
Intérêts des comptes à terme	106 208	331 647	262 661	587 197	906 946
Intérêts des dépôts à vue	26 000	81 647	33 292	91 518	115 255
Intérêts des certificats de dépôts	48 883	131 432	99 055	193 612	245 549
Intérêts des bons de trésor à court terme	-	-	-	68 609	68 609
Autres	-	1 804	811	1 591	3 236
TOTAL	606 794	1 651 294	653 310	1 866 629	2 559 443

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 576.663 , contre D : 598.018 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2013, et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	31/12/2013
Rémunération de gestionnaire	576 663	1 701 137	598 018	1 741 125	2 335 863
TOTAL	576 663	1 701 137	598 018	1 741 125	2 335 863

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 65.196, contre D : 67.633 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	31/12/2013
Redevance du CMF	65 160	192 219	67 573	196 738	263 939
Services bancaires et assimilés	36	127	60	152	265
TOTAL	65 196	192 346	67 633	196 890	264 204

Note 14: Autres informations**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES

AU 30 SEPTEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 Mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 445.573.532, un actif net de D : 445.033.300 et un bénéfice de la période de D : 4.512.307.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 30 septembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, Le 24 octobre 2014

Le commissaire aux comptes

FINOR

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>302 137 216</u>	<u>342 965 750</u>	<u>322 273 525</u>
Obligations et valeurs assimilées		302 137 216	342 093 916	321 833 151
Titres OPC		-	871 834	440 374
Placements monétaires et disponibilités		<u>143 242 310</u>	<u>100 477 251</u>	<u>103 841 068</u>
Placements monétaires	5	143 007 275	100 408 352	103 338 239
Disponibilités		235 035	68 899	502 829
Créances d'exploitation	6	<u>194 006</u>	<u>288 687</u>	<u>234 883</u>
TOTAL ACTIF		<u>445 573 532</u>	<u>443 731 688</u>	<u>426 349 476</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	540 232	450 654	457 925
TOTAL PASSIF		<u>540 232</u>	<u>450 654</u>	<u>457 925</u>
ACTIF NET				
Capital	11	431 347 036	429 980 230	408 887 316
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		2 906	3 965	3 770
Sommes distribuables de l'exercice en cours		13 683 358	13 296 839	17 000 465
ACTIF NET		<u>445 033 300</u>	<u>443 281 034</u>	<u>425 891 551</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>445 573 532</u>	<u>443 731 688</u>	<u>426 349 476</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	8	3 664 411	10 909 476	4 176 355	12 255 216	16 213 409
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 664 411	10 902 780	4 176 355	12 202 863	16 161 056
Revenus des titres OPC		-	6 696	-	52 353	52 353
Revenus des placements monétaires	9	1 588 201	4 283 968	977 201	3 048 978	4 298 183
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 252 612	15 193 444	5 153 556	15 304 194	20 511 592
Charges de gestion des placements	10	(642 814)	(1 874 571)	(644 275)	(1 927 968)	(2 571 268)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 609 798	13 318 873	4 509 281	13 376 226	17 940 324
Autres produits		1 305	4 310	-	-	-
Autres charges		(1)	(3)	(3)	(9)	(12)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 611 102	13 323 180	4 509 278	13 376 217	17 940 312
Régularisation du résultat d'exploitation		88 177	360 178	(95 499)	(79 378)	(939 847)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 699 279	13 683 358	4 413 779	13 296 839	17 000 465
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(88 177)	(360 178)	95 499	79 378	939 847
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre		(98 795)	779 531	(119 472)	90 335	(429 866)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	(1 011 896)	-	(336 951)	204 867
RESULTAT DE LA PERIODE		4 512 307	13 090 815	4 389 806	13 129 601	17 715 313

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 1/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	4 512 307	13 090 815	4 389 806	13 129 601	17 715 313
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	4 611 102	13 323 180	4 509 278	13 376 217	17 940 312
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(98 795)	779 531	(119 472)	90 335	(429 866)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	(1 011 896)	-	(336 951)	204 867
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(17 254 445)	-	(16 671 966)	(16 671 966)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 623 086	23 305 379	(3 093 422)	27 193	(21 948 002)
Capital initial					
Souscriptions					
- Capital	49 234 635	149 270 026	52 392 439	181 582 098	253 566 114
- Régularisation des sommes non distribuables	(21 907)	(36 475)	(22 539)	(56 685)	(104 501)
- Régularisation des sommes distribuables	1 307 105	5 214 433	1 332 713	5 998 622	8 628 191
Rachats					
- Capital	(44 698 438)	(126 572 895)	(55 392 167)	(181 276 421)	(274 395 658)
- Régularisation des sommes non distribuables	20 589	31 429	24 373	57 708	126 214
- Régularisation des sommes distribuables	(1 218 898)	(4 601 139)	(1 428 241)	(6 278 129)	(9 768 362)
VARIATION DEL'ACTIF NET	9 135 393	19 141 749	1 296 384	(3 515 172)	(20 904 655)
ACTIF NET					
En début de période	435 897 907	425 891 551	441 984 650	446 796 206	446 796 206
En fin de période	445 033 300	445 033 300	443 281 034	443 281 034	425 891 551
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	4 337 228	4 152 780	4 397 780	4 364 226	4 364 226
En fin de période	4 383 299	4 383 299	4 367 329	4 367 329	4 152 780
VALEUR LIQUIDATIVE	101,529	101,529	101,499	101,499	102,556
TAUX DE RENDEMENT	1,02%	2,99%	0,99%	2,92%	3,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2014 à D : 302.137.216 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		297 696 407	302 137 216	67,89%
Obligation de sociétés		95 479 100	97 610 420	21,93%
AB SUB 2010	30 000	2 199 600	2 207 711	0,50%
AB SUB 2010	20 000	1 466 400	1 471 807	0,33%
AB SUB 2011-1	20 000	1 400 000	1 400 749	0,31%
AMEN BANK 2006	10 000	300 000	309 238	0,07%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 333 000	1 333 000	0,30%
AMENBANK A 2008	15 000	899 970	916 895	0,21%
AMENBANK B 2008	25 000	1 750 000	1 785 441	0,40%
AMENBANK2009 B	30 000	1 999 500	1 999 500	0,45%
AIL 2011-1	10 000	400 000	407 815	0,09%
AIL 2012-1	5 000	300 000	305 444	0,07%
AIL 2013-1 F	10 000	800 000	814 974	0,18%
AIL 2013-1 F	2 900	232 000	236 343	0,05%
AIL 2013-1 V	10 000	800 000	814 991	0,18%
AIL 2014-1	20 000	2 000 000	2 019 520	0,45%
ATB 2007/1 D	50 000	3 600 000	3 668 254	0,82%
ATB SUB 2009 A2	40 000	2 500 000	2 540 140	0,57%
ATB SUB 2009 B1	10 000	1 000 000	1 016 616	0,23%
ATL 2010-1	20 000	400 000	402 511	0,09%
ATL 2010-1	5 000	100 000	100 629	0,02%
ATL 2010-2	20 000	1 600 000	1 655 327	0,37%
ATL 2012-1	10 000	600 000	609 867	0,14%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	2 047 991	0,46%
ATL 2008 SUB	5 000	400 000	402 393	0,09%
ATL 2013-2	20 000	2 000 000	2 100 682	0,47%
ATL 2013-2	10 000	1 000 000	1 050 341	0,24%
ATL 2014-1	15 000	1 500 000	1 547 280	0,35%
ATL 2014-2	10 000	1 000 000	1 021 587	0,23%
ATL 2014-2	5 000	500 000	510 793	0,11%
BH 2007	50 000	1 000 000	1 038 784	0,23%
BH 2009 A	20 000	1 692 000	1 748 270	0,39%
BH 2013-1 V	10 000	857 000	868 579	0,20%
BH 2013-1	10 000	857 000	869 006	0,20%
BNA 2009 SUB	28 000	1 866 200	1 905 074	0,43%
BTE 2009	49 000	2 450 000	2 454 229	0,55%
BTE 2010 A	20 000	1 200 000	1 201 866	0,27%
BTE 2011 B	10 000	900 000	928 726	0,21%
BTK 2009 C	10 000	733 200	752 493	0,17%
BTK 2012-1 B	20 000	1 714 300	1 789 812	0,40%
BTK 2014-1 B	30 000	3 000 000	3 000 000	0,67%
CHO 2009	6 000	450 000	467 889	0,11%

CHOCOMPANY 2009	3 000	225 000	232 752	0,05%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 040 997	0,23%
CIL 2009/3	10 000	200 000	205 615	0,05%
CIL 2010/1	10 000	200 000	201 497	0,05%
CIL 2010/2 F	10 000	400 000	415 598	0,09%
CIL 2011/1	10 000	400 000	410 962	0,09%
CIL 2011/1	5 000	200 000	205 481	0,05%
CIL 2011/1	5 000	200 000	205 481	0,05%
CIL 2012/1	5 000	300 000	307 259	0,07%
CIL 2012/2	20 000	1 600 000	1 650 148	0,37%
CIL V 2010/2	10 000	400 000	415 984	0,09%
CIL 2013/1 B	20 000	2 000 000	2 094 707	0,47%
CIL 2014-1	3 000	300 000	303 645	0,07%
ELW 2010	14 000	560 000	577 861	0,13%
ELW 2013	20 000	1 600 000	1 638 884	0,37%
HL F 2010/1	5 500	110 000	111 316	0,03%
HL F 2010/2	5 000	200 000	207 358	0,05%
HL V 2010/1	7 500	150 000	151 883	0,03%
HL V 2010/2	10 000	400 000	414 941	0,09%
HL F 2013/1	10 000	800 000	816 454	0,18%
HL V 2013/1	10 000	800 000	815 877	0,18%
HL 2013/2	10 000	1 000 000	1 034 475	0,23%
STB 2008/2	50 000	3 437 500	3 547 199	0,80%
STB 2008/2	20 000	1 399 200	1 436 828	0,32%
STB 2011 A	9 000	642 780	663 921	0,15%
STB 2011 A	5 000	357 100	368 845	0,08%
TL 2011-2	10 000	600 000	626 291	0,14%
TL 2011-3	5 000	300 000	309 386	0,07%
TL F 2010-2	10 000	400 000	414 938	0,09%
TL F 2011-1	7 500	300 000	304 235	0,07%
TL SUB 2010	20 000	800 000	821 981	0,18%
TL V 2010-2	10 000	400 000	415 308	0,09%
TL V 2011-1	7 500	300 000	304 167	0,07%
TL SUB 2013	5 000	400 000	409 267	0,09%
TL SUB 2013	2 000	160 000	163 707	0,04%
TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 057 523	0,24%
TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 057 523	0,24%
TL 2013-2 B	10 000	1 000 000	1 039 478	0,23%
TL 2014-1 B	20 000	2 000 000	2 049 940	0,46%
SIHM 2008 A	3 000	60 000	60 151	0,01%
SIHM 2008 C	5 000	100 000	100 252	0,02%
SIHM 2008 D	2 000	40 000	40 101	0,01%
UIB 2009-1 A	40 000	2 000 000	2 017 260	0,45%
UIB 2009-1 B	40 000	2 666 000	2 690 104	0,60%
UIB 2009-1 C	20 000	1 500 000	1 514 425	0,34%
UIB 2011-1 A	20 000	1 400 000	1 406 184	0,32%
UIB 2011-1 B	20 000	1 700 000	1 708 216	0,38%
UIB 2011-2	10 000	714 200	736 643	0,17%
MEUBLATEX C 2010	1 000	60 000	61 115	0,01%
PANOBOIS 2007	2 000	40 000	40 986	0,01%

UBCI 2013	20 000	2 000 000	2 036 366	0,46%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	857 150	891 537	0,20%
ATTIJA LEAS 2013-1 C	20 000	2 000 000	2 097 105	0,47%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	2 000 000	2 037 696	0,46%
Obligations de L'Etat		5 000 000	5 070 981	1,14%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	50 000	5 000 000	5 070 981	1,14%
Bons du trésor assimilables		197 217 307	199 455 815	44,82%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	41 459 077	9,32%
BTA 05/2022	33 983	35 150 015	35 425 701	7,96%
BTA 07/2017	11 500	11 378 500	11 603 410	2,61%
BTA 03/2019	36 000	37 177 300	37 427 166	8,41%
BTA 03/2016	16 000	16 198 220	16 401 379	3,69%
BTA 08/2022	20 200	19 546 719	19 741 467	4,44%
BTA 10/2018	19 000	18 996 840	19 808 612	4,45%
BTA 10/2015	4 000	3 999 860	4 155 130	0,93%
BTA 12/2016	13 000	12 995 259	13 433 873	3,02%
TOTAL		297 696 407	302 137 216	67,89%
Pourcentage par rapport à l'actif				67,81%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2014 à D : 143.007.275 se détaillant comme suit :

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% actif net
<u>Bon du trésor à court terme</u>		13 032 162	13 354 420	3,00%
BTCT au 23/12/2014 acquis le 10/01/2014		2 319 396	2 380 396	0,53%
BTCT au 23/12/2014 acquis le 31/12/2014		4 594 950	4 720 393	1,06%
BTCT au 24/02/2015 acquis le 20/02/2014		6 117 816	6 253 631	1,41%
<u>Comptes à terme STB</u>		87 100 000	89 198 011	20,04%
Placement au 21/10/2014 (au taux de 4,9%)		15 000 000	15 584 778	3,50%
Placement au 14/08/2016 (au taux de 6,98%)		4 000 000	4 033 657	0,91%
Placement au 24/03/2015 (au taux de 5,2%)		1 500 000	1 534 705	0,34%
Placement au 21/10/2015 (au taux de 6,72%)		10 000 000	10 521 398	2,36%
Placement au 20/08/2016 (au taux de 6,98%)		4 000 000	4 029 985	0,91%
Placement au 07/11/2014 (au taux de 4,9%)		900 000	933 443	0,21%
Placement au 28/06/2016 (au taux de 6,70%)		4 000 000	4 059 915	0,91%

Placement au 28/08/2016 (au taux de 6,98%)			2 000 000	2 012 545	0,45%
Placement au 01/08/2016 (au taux de 6,78%)			4 000 000	4 040 420	0,91%
Placement au 30/12/2014 (au taux de 4,75%)			5 000 000	5 142 110	1,16%
Placement au 29/09/2015 (au taux de 7%)			6 000 000	6 009 205	1,35%
Placement au 19/01/2016 (au taux de 6,74%)			5 500 000	5 713 686	1,28%
Placement au 29/02/2016 (au taux de 6,71%)			10 000 000	10 326 492	2,32%
Placement au 07/10/2016 (au taux de 6,94%)			7 000 000	7 001 065	1,57%
Placement au 08/07/2016 (au taux de 6,70%)			2 700 000	2 736 477	0,61%
Placement au 08/10/2016 (au taux de 6,94%)			3 500 000	3 500 000	0,79%
Placement au 08/08/2016 (au taux de 6,78%)			2 000 000	2 018 130	0,45%
Certificats de dépôt			40 323 174	40 454 844	9,09%
Certificat de dépôt ELWIFAK LEASING au 06/10/2014 (au taux de 7%)			1 945 894	1 997 896	0,45%
Certificat de dépôt ELWIFAK LEASING au 19/10/2014 (au taux de 7%)			972 947	996 994	0,22%
Certificat de dépôt ELWIFAK LEASING au 24/12/2014 (au taux de 7,25%)			985 758	986 549	0,22%
Certificat de dépôt ELWIFAK LEASING au 18/11/2014 (au taux de 7,25%)			1 968 414	1 984 207	0,45%
Certificat de dépôt STUSID BANK au 03/09/2016 (au taux de 7,8%)			3 000 000	3 017 680	0,68%
Certificat de dépôt STB au 30/09/2014 (au taux de 4,94%)			2 993 431	2 999 672	0,67%
Certificat de dépôt STB au 06/10/2014 (au taux de 4,94%)			2 494 526	2 498 084	0,56%
Certificat de dépôt STB au 07/10/2014 (au taux de 4,7%)			997 810	999 124	0,22%
Certificat de dépôt STB au 01/10/2014 (au taux de 4,94%)			2 996 711	2 999 342	0,67%
Certificat de dépôt STB au 02/10/2014 (au taux de 4,94%)			1 498 356	1 499 507	0,34%
Certificat de dépôt STB au 13/10/2014 (au taux de 4,94%)			3 492 337	3 494 636	0,79%
Certificat de dépôt STB au 14/10/2014 (au taux de 4,94%)			3 991 242	3 993 431	0,90%
Certificat de dépôt STB au 05/10/2014 (au taux de 4,94%)			2 996 711	2 998 027	0,67%
Certificat de dépôt STB au 08/10/2014 (au taux de 4,94%)			5 993 422	5 994 080	1,35%
Certificat de dépôt STB au 09/10/2014 (au taux de 4,94%)			3 995 615	3 995 615	0,90%
TOTAL			140 455 336	143 007 275	32,13%
Pourcentage par rapport à l'actif					32,10%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à D : 194.006 contre D : 288.687, au 30/09/2013 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Sommes à l'encaissement	138 935	138 935	197 056
Retenues à la source sur BTA et obligations	1 804	94 784	-
Intérêts intercalaires courus sur obligations	5 389	-	-
TCL	47 878	54 968	37 827
Total	<u>194 006</u>	<u>288 687</u>	<u>234 883</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à D : 540.232, contre D : 450.654, au 30/09/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Gestionnaire	158 895	158 036	160 339
Dépositaire	177 574	109 152	109 071
Commission de distribution	203 763	183 466	188 515
Total	<u>540 232</u>	<u>450 654</u>	<u>457 925</u>

Note 8 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 3.664.411 contre D : 4.176.355 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2013, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	<i>Année 2013</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 285 997</u>	<u>3 689 814</u>	<u>1 105 191</u>	<u>3 138 045</u>	<u>4 302 617</u>
- Intérêts	1 285 997	3 689 814	1 105 191	3 138 045	4 302 617
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>2 378 414</u>	<u>7 212 966</u>	<u>3 071 164</u>	<u>9 064 818</u>	<u>11 858 439</u>
- Intérêts des BTA	2 378 414	7 212 966	3 071 164	9 064 818	11 858 439
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	-	<u>6 696</u>	-	<u>52 353</u>	<u>52 353</u>
- Revenus des OPCVM	-	6 696	-	52 353	52 353
TOTAL	<u>3 664 411</u>	<u>10 909 476</u>	<u>4 176 355</u>	<u>12 255 216</u>	<u>16 213 409</u>

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 1.588.201 contre D : 977.201 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2013 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Intérêts des billets de trésorerie	33 611	153 543	37 417	248 563	286 387
Intérêts des comptes à terme	921 897	2 316 194	436 501	1 212 075	1 967 079
Intérêts des BTCT	124 524	365 022	99 483	443 934	484 619
Intérêts des certificats de dépôts	508 169	1 449 209	403 800	1 144 406	1 560 098
TOTAL	1 588 201	4 283 968	977 201	3 048 978	4 298 183

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 642.814, contre D : 644.275, pour la période allant du 01/07 au 30/09/2013 et se détaillent ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Rémunération du gestionnaire	475 124	1 385 553	476 203	1 425 020	1 900 502
Rémunération du dépositaire	83 845	244 509	84 036	251 474	335 383
Commission de distribution	83 845	244 509	84 036	251 474	335 383
TOTAL	642 814	1 874 571	644 275	1 927 968	2 571 268

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2014, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	408 887 316
Nombre de titres	4 152 780
Nombre d'actionnaires	4 538

Souscriptions réalisées

Montant	149 270 026
Nombre de titres émis	1 516 030
Nombre d'actionnaires nouveaux	488

Rachats effectués

Montant	(126 572 895)
Nombre de titres rachetés	(1 285 511)
Nombre d'actionnaires sortants	(475)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	779 531
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(1 011 896)
Régularisation des sommes non distribuables	(5 046)

Capital au 30-09-2014

Montant	431 347 036
Nombre de titres	4 383 299
Nombre d'actionnaires	4 551

Note 12 : Autres informations

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société .En contre partie de ses prestations , le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres,sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES

AU 30 SEPTEMBRE 2014

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 30 Septembre 2014, qui font apparaître un actif net de **13.833.920** Dinars pour un capital de **13.478.054** Dinars et une valeur liquidative égale à **104,115** Dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 30 Septembre 2014 à **13.876.937** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **11.758.514** dinars, soit **84,73%** de valeurs mobilières et de **2.118.411** dinars soit **15,27%** de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
- Les emplois au titre des sociétés « ATL » et « BTE » représentent respectivement **11,55%** et **16,80%** de l'actif net de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

**Le commissaire aux comptes :
Tunisie Audit & Conseil**

Lamjed Ben Mbarek

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2014
(Unité :en D.T.)

ACTIF	Note	AU 30/09/2014	AU 30/09/2013	AU 31/12/2013
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1-1	11 758 514	12 890 258	12 048 325
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		184 677	177 705	380 879
b - Obligations et valeurs assimilées		11 573 837	12 712 553	11 667 446
c - Autresvaleurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-1-2	2 118 411	2 122 055	2 651 505
a - Placements monétaires		2 104 697	1 721 100	2 432 797
b - Disponibilités		13 714	400 955	218 708
AC 3 - Créancesd'exploitation		-	-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-	-
b- titres de créance échus		-	-	-
AC 4 - Autresactifs	4-1-3	12	1 997	1 997
a - Débiteurs divers		12	1 997	1 997
c - Immobilisationsnettes		-	-	-
TOTAL ACTIF		13 876 937	15 014 310	14 701 827
PASSIF				
PA 1 - Opérateurscréditeurs	4-1-4	27 602	14 651	26 473
PA 2 - Autrescréditeurs divers	4-1-5	15 415	12 128	15 553
TOTAL PASSIF		43 017	26 779	42 026
ACTIF NET				
CP 1 - Capital	4-1-6	13 478 054	14 571 819	14 130 806
CP 2 - Sommesdistribuables		355 866	415 712	528 995
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		91	65	63
b - Sommes distribuables de la période		355 775	415 647	528 932
ACTIF NET		13 833 920	14 987 531	14 659 801
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 876 937	15 014 310	14 701 827

ÉTAT DE RÉSULTAT TRIMESTRIEL ARRÊTE AU 30 Septembre 2014

(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/07/2014 Au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 Au 30/09/2014	Période du 01/07/2013 Au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 Au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-2-1	144 141	429 978	151 500	451 063	595 744
a - Dividendes		-				-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		144 141	429 978	151 500	451 063	595 744
c - Revenus des autres valeurs		-				-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2-2	27 284	66 860	28 970	118 155	136 573
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-	-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-	-	-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		14 723	35 036	20 988	79 372	93 955
d - Intérêts sur comptes courants		796	796	-	-	-
e - Revenus des autres placements monétaires		11 765	31 028	7 982	38 783	42 618
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		171 425	496 838	180 470	569 218	732 317
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-2-3	(27 603)	(80 828)	(27 826)	(46 738)	(73 205)
REVENU NET DES PLACEMENTS		143 822	416 010	152 644	522 480	659 112
CH 2 - Autres charges	4-2-4	(7 986)	(23 519)	(8 206)	(26 370)	(34 196)
RESULTAT D'EXPLOITATION		135 836	392 491	144 438	496 110	624 916
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(32 132)	(36 716)	(44 459)	(80 463)	(95 984)
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		103 704	355 775	99 979	415 647	528 932
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		32 132	36 716	44 459	80 463	95 984
RESULTAT NON DISTRIBUTABLE		(7 740)	(20 391)	(9 444)	(43 402)	(52 064)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(8 230)	(22 280)	56 359	(119 729)	(115 468)
Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres		490	1 972	(64 010)	78 120	65 632
Frais de négociation		-	-83	(1 793)	(1 793)	(2 228)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		128 096	372 100	134 994	452 708	572 852

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRÊTE AU 30 Septembre 2014

(Unité : en D.T.)

	Période du 01/07/2014 Au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 Au 30/09/2014	Période du 01/07/2013 Au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 Au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES C</u>	128 096	372 100	134 994	452 708	572 852
a - Résultat d'exploitation	135 836	392 491	144 438	496 110	624 916
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur	(8 230)	(22 280)	56 359	(119 729)	(115 468)
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres	490	1 972	(64 010)	78 120	65 632
d - Frais de négociation de titres	-	-83	(1 793)	(1 793)	(2 228)
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	(485 899)	-	(605 529)	(605 529)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(971 353)	(712 082)	(1 425 804)	(811 728)	(1 259 601)
a - Souscriptions	4 675 729	24 195 054	7 406 876	37 632 997	46 728 647
- Capital	4 513 800	23 038 900	7 121 700	35 726 300	44 395 700
- Régularisation des sommes non distribuables	66 369	353 505	128 369	671 037	811 000
- Régularisation des sommes distribuables	95 560	802 649	156 807	1 235 660	1 521 947
b - Rachats	(5 647 082)	(24 907 136)	(8 832 680)	(38 444 725)	(47 988 248)
- Capital	(5 440 100)	(23 662 900)	(8 483 000)	(36 524 100)	(45 619 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(79 286)	(361 866)	(148 408)	(680 168)	(826 881)
- Régularisation des sommes distribuables	(127 696)	(882 370)	(201 272)	(1 240 457)	(1 542 267)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(843 257)	(825 881)	(1 290 810)	(964 549)	(1 292 278)
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>					
a - en début de période	14 677 177	14 659 801	16 278 341	15 952 079	15 952 079
b - en fin de période	13 833 920	13 833 920	14 987 531	14 987 531	14 659 801
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES</u>					
a - en début de période	142 134	139 111	156 980	151 345	151 345
b - en fin de période	132 871	132 871	143 367	143 367	139 111
VALEUR LIQUIDATIVE	104,115	104,115	104,54	104,54	105,382
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,83%	2,41%	0,81%	2,50%	3,30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 Septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 Septembre 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2014 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société **Millenium Obligataire SICAV** et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 30/09/2014.

3.3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et les valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2014 ou par rapport à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Notes explicatives du bilan

4-1.1 Portefeuille-titres:

Le portefeuille-titres est arrêté au 30 Septembre 2014 à **11.758.514** dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS				
BTK 2012-1 B	2000	171 430	179 005	1,29%
BTK 2012-1 B	8000	685 720	716 019	5,16%
EO ATL 2013-1	10000	1 000 000	1 024 145	7,38%
EO ATL 2014-1	4000	400 000	412 672	2,97%
EO BTE 2009	100	5 000	5 009	0,04%
EO BTE 2009	4900	242 550	244 088	1,76%
EO BTE 2009	100	5 000	5 009	0,04%
EO BTE 2011	5500	550 000	567 089	4,09%
EO CIL 2010/1	3350	67 000	67 486	0,49%
EO CIL 2010/2	5000	200 000	207 822	1,50%
EO HL 2013/1	5000	400 000	408 288	2,94%
EO HL 2013/2	2000	200 000	206 558	1,49%
EO MEUBLATEX 2010-B	1500	90 000	91 683	0,66%
EO MODERN LEASING 2012	3000	300 000	309 616	2,23%
EO PANOBOIS 2007-C	500	10 000	10 248	0,07%
EO TL2011-3	6000	360 000	371 309	2,68%
EO UBCI 2013	5000	500 000	509 017	3,67%
EO UIB 2009/1	1000	75 000	75 731	0,55%
EO UIB 2009/1	100	7 500	7 573	0,05%
EO UIB 2009/1	100	7 500	7 573	0,05%
EO UIB 2009/1	870	65 250	65 886	0,47%
ES ATL 2008	2000	160 000	160 982	1,16%
TOTAL		5 501 950	5 652 808	40,74%
FCC				
FCC-BIAT-CREDIMMO 1-P2 15/11/2014	300	135 646	136 510	0,98%
FCC-BIAT-CREDIMMO 2-P301	300	300 000	302 068	2,18%
TOTAL		435 646	438 578	3,16%

BTA				
B0316	100	103 530	103 085	0,74%
B0319	500	521 500	521 887	3,76%
B0319	100	104 330	104 401	0,75%
B0319	100	104 030	104 266	0,75%
B0319	290	295 887	300 062	2,16%
B0319	300	306 240	310 483	2,24%
B0319	300	306 390	310 558	2,24%
B0319	300	306 540	310 632	2,24%
B0319	300	306 690	310 707	2,24%
B0319	210	214 788	217 547	1,57%
B0319	80	78 464	80 608	0,58%
B0717	475	529 625	499 790	3,60%
B0717	1500	1 585 500	1 578 867	11,38%
B0822	300	288 000	293 346	2,11%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	377 800	2,72%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 297	0,27%
BTA-6.90% MAI22	20	20728	21 115	0,15%
TOTAL		5 489 502	5 482 451	39,51%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		11 427 098	11 573 837	83,40%
TITRES OPCVM		133 000	184 677	1,33%
FCP Capitalisation et garantie	133	133 000	184 677	1,33%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		11 560 098	11 758 514	84,73%

4-1.2 Placements monétaires et disponibilités:

Cette rubrique présente un solde de **2.118.411** dinars au 30 Septembre 2014, réparti comme suit

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
CERTIFICAT DE DEPOT		1 498 558	1 503 090	10,83%
BTE 06/10/14	1	998 558	999 278	7,20%
BTE 18/08/15	1	500 000	503 811	3,63%
AUTRES PLACEMENTS MONETATIRES		600 000	601 607	4,34%
CPBIAT 05-06-2016	600	600 000	601 607	4,34%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES		2 098 558	2 104 697	15,17%
DISPONIBILITES		13 714	13 714	0,10%
TOTAL GÉNÉRAL		2 112 272	2 118 411	15,27%

4-1.3 Autres actifs:

Ce poste présente au 30.09.2014 un solde de **12** dinars contre **1.997** dinars au 30.09.2013 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Débiteurs divers	12	1 997	1 997
Total autresactifs	12	1 997	1 997

4-1.4.Opérateurs créditeurs :

Ce poste présente au 30.09.2014 un solde de **27.602** dinars contre **14.651** dinars au 30.09.2013 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépositaire	4 320	4 586	4 169
Gestionnaire	23 282	10 065	22 304
Total opérateurscréditeurs	27 602	14 651	26 473

4-1.5 Autres créditeurs divers:

Ce poste présente au 30.09.2014 un solde de **15.415** dinars contre **12.128** dinars au 30.09.2013 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Impôts à payer	1 154	1 061	1 052
Commissaire aux comptes	11 144	8 972	12 500
CMF (redevance& Publication)	1 888	2 067	1 973
Retenue à la source à payer	1 196	-	-
Charges à payer	33	28	28
Total autres créditeurs divers:	15 415	12 128	15 553

4-1.6. Capital Social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 Décembre 2013

Montant (En nominal)	13 911 100	D
Nombre de titres	139 111	
Nombre d'actionnaires	963	

Souscriptions réalisées

Montant (En nominal)	23 038 900	D
Nombre de titresémis	230 389	
Nombre des nouveaux actionnaires	484	

Rachats effectués

Montant (En nominal)	23 662 900	D
Nombre de titres rachetés	236 629	
Nombre d'actionnaires sortants	205	

Capital au 30 Septembre 2014

Montant (En nominal)	13 287 100	D
Nombre de titres	132 871	
Nombre d'actionnaires	1 242	

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 30 Septembre 2014	13 287 100
Sommes non distribuables (*)	(28 752)
Résultat non distribuable de l'exercice clos	219 706
Capital au 30 Septembre 2014	13 478 054

(*) Les sommes non distribuables de la période se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(22 280)
+ (ou -) values réalisées/cession de titres	1 972
Frais de négociation	(83)

Résultat non distribuable de la période : **(20 391)**

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	353 504
Régularisation des S.N.D sur rachats	(361 866)

Régularisation des S.N.D **(8 361)**

Sommes non distribuables **(28 752)**

4.2. Note explicatives de l'état de résultat

4-2.1. Revenus du portefeuille titres:

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2014 au 30.09.2014 à **144.141** dinars contre **151.500** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/07/2014 Au 30/09/2014	Du 01/01/2014 Au 30/09/2014	Du 01/07/2013 Au 30/09/2013	Du 01/01/2013 Au 30/09/2013	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	144 141	429 978	151 500	451 063	595 744
Revenus des titres OPCVM	-	-	-	-	-
Total revenus du portefeuille titres	144 141	429 978	151 500	451 063	595 744

4-2.2. Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2014 au 30.09.2014 à **27.284** dinars contre **28.970** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/07/2014	Du 01/01/2014	Du 01/07/2013	Du 01/01/2013	Du 01/01/2013
	Au 30/09/2014	Au 30/09/2014	Au 30/09/2013	Au 30/09/2013	Au 31/12/2013
Revenus des certificats de dépôt	14 723	35 036	20 988	79 372	93 955
Revenus des comptes de dépôt	796	796	-	-	-
Revenus des autres placements monétaires	11 765	31 028	7 982	38 783	42 618
Total revenus des placements monétaires	27 284	66 860	28 970	118 155	136 573

4-2-3 .Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2014 au 30.09.2014 à **27.603** dinars contre **27.826** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/07/2014	Du 01/01/2014	Du 01/07/2013	Du 01/01/2013	Du 01/01/2013
	Au 30/09/2014	Au 30/09/2014	Au 30/09/2013	Au 30/09/2013	Au 31/12/2013
Rémunération du dépositaire	4 320	12 670	4 580	14 515	18 678
Rémunération du gestionnaire	23 283	68 158	23 246	32 223	54 527
Total charges de gestion des placements	27 603	80 828	27 826	46 738	73 205

4-2-4. Autres charges:

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2014 au 30.09.2014 à **7.986** dinars contre **8.206** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/07/2014	Du 01/01/2014	Du 01/07/2013	Du 01/01/2013	Du 01/01/2013
	Au 30/09/2014	Au 30/09/2014	Au 30/09/2013	Au 30/09/2013	Au 31/12/2013
RedevanceCMF	3 946	11 552	4 220	13 520	17 319
Rémunérationcommissaire aux comptes	3 529	10 472	3 529	10 472	14 000
Publicité et publications	165	489	165	489	653
Agios, frais bancaires et autres charges	18	53	18	822	843
Impôts et taxes	328	953	274	1 067	1 381
Total autres charges:	7 986	23 519	8 206	26 370	34 196

4-3. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

La gestion du portefeuille titres de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net moyen, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- ✓ De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% de l'actif net avec minimum de 6 000 DT
- ✓ De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% de l'actif net
- ✓ Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% de l'actif net